

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 4 SEPTEMBRE.

Notre foire d'automne commence sous des auspices assez défavorables. Les matières brutes, la laine et le coton, ont, dans l'espace de moins d'une année, subi une baisse considérable. En conséquence, les acheteurs réclament sur les objets manufacturés une diminution de prix semblable, que les fabricants pourraient leur accorder sans faire de grandes pertes. Il nous est arrivé ces dernières semaines des masses de marchandises des États-Unis. On s'est moins approvisionné en marchandises anglaises.

### PORTUGAL. — LISBONNE, 23 AOÛT.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE DU CHATEAU, PAR LE TÉLÉGRAPHE DE SANTAREM.

#### A LL. Ex. les ministres de la guerre et de l'intérieur.

Saldanha et toutes les forces rebelles ont quitté Caldas à une heure du matin. On ne sait pas quelle route ils ont prise, mais on croit qu'ils marchent sur Lisbonne. La force de l'ennemi se compose de 360 chevaux et de 1,350 fantassins. Ils continuent à prendre tous les chevaux et toutes les mules qu'ils rencontrent. Hier au soir, 40 cavaliers se sont rendus, dit-on, à Obdios. Un renfort important de cavalerie arrive à l'instant d'Abrañtes. Tout ici est dans le meilleur ordre. Le plus grand enthousiasme anime la population. Cette place est en sûreté, et la tranquillité règne dans le district.

FRANCISCO TELLES DE SAMPAYO;

Sergent chargé du service du télégraphe central.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE DU CHATEAU, PAR LE TÉLÉGRAPHE DE VILLA-FRANCA.

Service de la ligne du Nord, 20 août

#### A S. Ex. le ministre de l'intérieur, par le commandant de la garde nationale.

Les rebelles ont quitté Caldas le vendredi matin, marchant sur Péniche dont la garnison les a repoussés. Ils se sont retirés à Serra-d'el Rey, où ils ont passé la nuit du vendredi à samedi. On assure qu'aujourd'hui ils sont en marche sur Torres Vedras. (Mêmes signatures que plus haut.)

### FRANCE. — PARIS, LE 7 SEPTEMBRE.

Il y avait hier une nombreuse réunion de diplomates chez M. le comte de Pahlen, ambassadeur de Russie. Il paraît qu'il y était uniquement question des affaires d'Espagne.

Les négociations provoquées par le général Darnémond avec Achmet-Bey sont fort mal jugées en Afrique. Il paraît qu'Achmet a annoncé en confiance à ses partisans qu'il n'aurait entré en arrangement avec le gouverneur français que pour gagner du temps; il aurait ajouté qu'au retour de la saison des pluies, il romprait les relations entamées. Un de ses conseillers lui a, d'ailleurs, fait espérer que les chambres ne seraient point disposées à voter une nouvelle somme de quatorze millions pour une autre expédition contre Constantine.

Les nouvelles qui nous arrivent aujourd'hui présentent comme considérables les préparatifs d'Achmet-Bey. Achmet n'est pas aimé, mais sa puissance militaire est fort redoutée.

— On lit dans le *Toulonnais*, du 3 :

Les préparatifs que l'on fait pour la prochaine expédition de Constantine apparaissent ici par la quantité d'effets qui arrivent aux magasins de campement et par les fournitures qui sont journellement adjugées.

Quelle activité que l'on déploie, l'armée ne pourra partir que vers la fin du mois de septembre, et déjà la saison sera trop avancée. Ce retard serait vraiment incompréhensible, si l'on ne connaissait les projets de certains hommes qui veulent, coûte que coûte, dégoûter la France de ses possessions d'Afrique.

— Nous avons annoncé hier la relâche à Gibraltar du vaisseau l'*Hercule*, ayant à bord le prince de Joinville. L'*Hercule* a remis à la voile le 18 août pour sa destination.

(Commerce.)

— Un projet qui avait été soumis, il y a quelques mois, par le comité légittimiste de Kirchberg à la sanction du cabinet de Vienne, et qui avait été fortement appuyé par plusieurs cours du Nord, a causé de vives inquiétudes à l'ambassade française; il a été l'objet de quelques mots échangés entre M. de Metternich et le cabinet des Tuileries. Il s'agissait de la translation solennelle à Rome des dépouilles mortelles de Charles X et de l'accomplissement du vœu de ce prince qui, à ses derniers moments, avait demandé la faveur d'une tombe provisoire dans la cité sainte, dans la métropole du monde chrétien. Les intentions pieuses de ce monarque, contrariées d'abord par les scrupules encore existants du cabinet de Vienne, à l'époque du décès de Charles X, allaient enfin être remplies, malgré les observations et les remontrances de M. St-Aulaire.

Or, le pape n'avait point opposé de difficultés sérieuses à

cette translation, mais il n'avait pas voulu y donner un consentement officiel, par ménagement pour le gouvernement français et dans l'intérêt de quelques transactions dont le Saint-Siège doit recueillir de notables avantages. La place de Charles X était marquée et préparée près du tombeau des derniers Stuarts; mais le choléra a tout dérangé, il est venu fort à propos aide à notre diplomatie et lui a épargné une mortification pénible.

— On écrit de Toulon, au *Journal des Débats*, le 27 septembre :

« C'est bien positivement contre les tentatives que paraît vouloir seconder la Porte dans nos possessions du nord de l'Afrique que le gouvernement prend de grandes mesures de précautions. La division que commande M. le contre-amiral Lalande était le 29 août à l'entrée de la Goulette (1). Elle se composait des vaisseaux *le Jupiter*, monté par M. le contre-amiral, *le Santi Petri* et *le Trident*, commandés par MM. Quernel, Guérin des Essarts et Manduit-Duplessis, capitaines de vaisseau; d'autres bâtiments étaient attendus. Un bateau à vapeur a porté l'ordre à la division navale que commande M. le contre-amiral Lalande de faire route le plus promptement possible pour Tunis, à l'effet de rallier les forces aux ordres du contre-amiral Gallois.

« Il est certain que l'escadre ottomane est forte de douze à quatorze bâtiments, dont six vaisseaux ou frégates. On croit qu'elle a des troupes de débarquement à bord. En attendant, nos vaisseaux tiennent la clef de port, puisqu'ils sont embossés à l'entrée de la Goulette; le fort de la Goulette, d'ailleurs, ferait feu au besoin contre l'ennemi. Le bey est avec nous; il sent très bien d'ailleurs que ce serait de sa part un acte d'hostilité déclarée s'il permettait le débarquement sur son territoire d'armes ou de troupes destinées au bey de Constantine.

« Ces nouvelles nous ont été apportées par le paquebot de l'Etat *la Chimère*, commandée par M. Jannin, lieutenant de vaisseau, qui a quitté la rade de Tunis dans la journée du 19 août. Le plus grand enthousiasme régnait à bord de nos bâtiments, où l'on se croyait à la veille d'un combat. »

— Le *Journal des Deux-Siciles* des 21 et 22 août ne contient aucune nouvelle du royaume: le roi a présidé le conseil le 20.

Le prince de Campo-Franco, vice-roi de Sicile, n'a point été égorgé comme on l'avait dit. La *Cerère*, journal de Palerme, en rendant compte des fêtes qui ont eu lieu dans cette ville le 31 juillet pour l'anniversaire de la reine, dit qu'il y a eu grande réception chez ce prince.

*Bulletin de la bourse de Paris du 6 septembre.* — L'inaction est complète et le sentiment de faiblesse se manifeste toujours; le 3 p. c. ouvert à 79 40 et la rente a été continuellement offerte jusqu'à la clôture qui se fait à 79 30. Le 5 p. c. est coté avec la nouvelle jouissance 108 55 et 108 50 ce qui équivaut à 111 05 et 111.

La salubrité, précurseur du dégoût, préside aux négociations devenues rares, de valeurs industrielles, et en pourrait il être autrement quand chaque jour voit surgir quelque nouvelle entreprise dont les actions sont vivement soumissionnées, non pas par conviction, mais dans la seule intention de l'émission. C'est une théorie qui s'usera comme tant d'autres; et il faut déplorer cette manœuvre, parce qu'au moment des entreprises sérieuses, la bonne volonté des soumissionnaires de bonne foi sera peut-être usée.

Quelle nouvelle tardive et non connue nous paraît influer sur l'actif et sur le portugais qui se relèvent quelque peu, après une faiblesse marquée.

### AFFAIRES D'ESPAGNE.

Dépêche télégraphique.

Bayonne, 4 septembre, 3 heures.

« Le général Carondelet, nommé vice-roi de Navarre, s'est joint avec l'ancien vice-roi à Artajona, et s'est porté avec les troupes, le 1<sup>er</sup> à Muro, près Pampelune, pour s'entendre avec les autorités provisoires et rétablir l'ordre. »

« Rien de nouveau à Madrid le 30. »

L'*Espagnol* du 30 août publie la proclamation suivante, qu'il venait de recevoir au moment de mettre sous presse.

« Quartier-général de Coçolludo, 28 août 1837. »

« Soldats, votre général vous a adressé la parole toutes les fois que le bien de la patrie et votre gloire l'ont exigé. Ce même bien et votre conservation m'obligent aujourd'hui encore à remplir ce devoir sacré. Je suis sûr que ma voix sera écoutée par vous comme celle d'un père qui s'intéresse à ce que le génie de la discorde ne cause la ruine de ses enfants. »

« Jusqu'à présent, vous avez combattu avec valeur, avec constance et avec toutes les souffrances possibles la faction carliste. Ses efforts ont toujours été nuls: vous avez détruit ces ennemis dans des combats glorieux; votre sang, ainsi que le mien, a été répandu en défendant la plus juste des causes. Ils devraient avoir disparu du sol qu'ils ont souillé par un grand nombre de crimes; mais les partis les sou-

tiennent; ces partis qui, sous différentes formes, aspirent au pouvoir, et, sans s'inquiéter des conséquences, désirent nous désunir et nous entraîner dans leurs vues ambitieuses. Croyez-moi, ces partis ne sont autre chose que les agens du prince rebelle.

« Soldats, n'écoutez jamais ces machinations occultes, ne soyez pas les instruments aveugles du désordre qu'on cherche à introduire dans vos rangs. Soyez obéissants à vos supérieurs, faites votre devoir, et que la discipline soit votre objet principal. Entre nous, il n'y a qu'une devise: Isabelle II, la reine *governadora* comme régente et la constitution de 1837.

« Unis sous ce drapeau que nous avons fait serment de défendre, nous serons invincibles; les hommes turbulents disparaîtront, et nous n'aurons plus pour ennemis que les rebelles. Le triomphe contre eux est sûr, triomphe auquel votre général aura toujours la gloire de vous conduire. »

« Espartero. »

On écrit de Madrid, le 30 août :

La question politique n'a pas fait un seul pas. Le ministère n'est pas fait pour lui imprimer une direction de quelque importance.

Une apathique indolence semble s'être emparée de tous les esprits, et fait oublier la panique causée par la subite apparition de Zariatégui, et l'horreur des massacres des généraux.

Le traité de commerce avec l'Angleterre, qui doit être demain le sujet des délibérations des cortès, sera à peine capable de réveiller l'esprit public. Le ministère lui-même céderait à cette torpeur générale, si le vif besoin d'argent ne lui faisait sentir son vif aiguillon.

Tous les officiers de la garde, qui se trouvent à Madrid, ont reçu l'ordre de rejoindre leurs régiments. Cet ordre a pour but de prévenir le retour des rencontres fâcheuses entre les officiers et le général Seoane, dont l'état inspire peu d'inquiétudes.

La Manche et l'Estramadure sont surtout éprouvées cruellement et pour combler la mesure des maux qui désolent le pays, le caractère farouche et sanguinaire de ces combats ne fait que s'accroître. Ainsi dernièrement un chef de partisans, le chanoine Pereña de Tortosa, surpris par des gardes nationaux a été fusillé, le lendemain 18 gardes nationaux prisonniers de Cabrera étaient fusillés par représailles. C'est une guerre de cannibales.

On dit que M. Pizarro veut offrir à D. Bertoladano, comme garantie d'un prêt d'un million 112 de réaux, 4 millions 112 de titre 5 p. c. ancien et 22 millions de dette sans intérêt appartenant à la commission de liquidation des crédits contre la France.

(Correspondance.)

« Saragosse, 1<sup>er</sup> septembre. »

Le général Oraa garde ses positions de Daroca.

Espartero a passé la nuit du 26 au 27, à Maranchon; il doit être dans les environs de Daroca. Le 28, il était à Muniésa.

On assure que Cabrera, qui cherchait à s'évader avec des trésors, a été arrêté et fusillé à Cordonera. Le bruit court que cette exécution a eu lieu par suite de démolés très-vifs de ce Cabecilla avec le général Villaréal.

Bayonne, 3 septembre.

Les carlistes assurent que leurs troupes sont en force dans les environs de Burgos, défendue par une faible garnison de 500 hommes et par la garde nationale. Les christinos de leur côté affirment que Zariatégui a été battu par la colonne de Mendez Vigo ou d'Aspiroz.

Le comte de Mirasol vient, pour la seconde fois, de chercher un asile en France. Les émigrations recommencent. Les carlistes et les modérés s'esquivent en foule.

— Voici ce que nous trouvons dans la correspondance ordinaire sur les travaux et la tendance du nouveau cabinet de Madrid :

On est sans nouvelles officielles sur le mouvement des troupes.

La nouvelle administration, qui peut être considérée comme une continuation de l'ancienne, n'a pas encore pris aucune couleur; elle ne paraît pas vouloir sortir de l'ornière de ces prédécesseurs; malgré quelques ressources financières tirées de la dime et de la contribution extraordinaire de guerre, l'existence du cabinet est toujours précaire.

Les prochaines élections sur lesquelles comptaient les hommes du parti modéré, n'auront probablement pas le résultat qu'il en attendaient, bien que dans certaines localités des chances favorables soient ouvertes aux modérés, et qu'en Estramadure la nouvelle de la modification ministérielle ait été reçue avec enthousiasme.

La nouvelle chambre sera probablement une seconde des cortès actuelles. Elle n'apportera aucun changement au système suivi par le ministère Calatrava. Quant à la session actuelle, elle n'existe presque plus que de nom. Depuis deux jours la chambre est à peine en nombre.

(1) Tunis est bâti sur un lac salé qui communique par le canal de la Goulette avec la Méditerranée. Ce canal a deux lieues environ.

CORTÈS. — Séance du 29 août.

Il est donné lecture de la proposition suivante de MM. Ossa et Sarraz. « Pour que le gouvernement puisse disposer de toutes les ressources nécessaires pour sauver la patrie plus menacée peut-être aujourd'hui qu'à l'époque de la guerre de l'indépendance, nous prions les cortès d'ordonner le rétablissement du décret du 11 mars 1811 qui avait autorisé le conseil de régence à conférer le commandement des armées, divisions et régiments à tout militaire possédant les connaissances et l'habileté requises. La proposition est renvoyée à la commission de rétablissement des deux décrets.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 8 SEPTEMBRE.

M. le gouverneur de la province du Brabant s'est rendu hier matin, avec la commission pour le chemin de fer, vers Mons, dans la vaste propriété de M. Frédéric Basse, rue Terre-Neuve, où il serait question d'établir la station intérieure. La commission s'est réunie, au retour, pendant deux heures, au gouvernement provincial.

Une grande pénurie de charbon se fait sentir, pour la plupart des fabriques de Valenciennes et des environs. Faute de combustible, quelques établissements de la ville doivent chômer : c'est à tel point qu'un industriel, grand consommateur, est obligé de remplacer la houille par du bois. Il paraît que la compagnie d'Anzin, malgré ses grandes et riches exploitations, ne peut suffire à la consommation, mais plus d'une plainte s'élève contre elle et contre son mode de vente. La compagnie d'Anzin, paraît-il, ne veut souscrire aucun marché avec les industriels du pays; elle ne veut point s'engager à leur fournir le combustible nécessaire, et elle les oblige à ne point se fournir ailleurs.

D'un autre côté, elle paraît favoriser les consommateurs étrangers, ceux de l'intérieur de la France; car malgré l'interruption de la navigation, ses rivages s'emplissent de charbon pour charger des bateaux à l'ouverture des canaux, et l'industriel du pays se voit dans la dure nécessité d'attendre pour produire, le bon plaisir de la compagnie.

Le gouvernement de Buenos-Ayres, chargé des affaires étrangères de la confédération Argentine, a déclaré la guerre à la Bolivie et au Pérou par un acte officiel du 22 mai dernier. Toutefois, le manifeste du même jour, et les autres dispositions prises à cette occasion, ne contiennent aucune mesure qui concerne le commerce étranger. (Moniteur.)

Une plainte en arrestation arbitraire contre M. François, administrateur général de la police, a été déposée, dit-on, au parquet de Bruxelles.

M. Arago, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Paris est arrivé à Bruxelles. Il est descendu chez M. Quetelet, directeur de l'Observatoire.

M. le général anglais Evans, ci-devant commandant de la légion auxiliaire anglaise en Espagne, dont nous avons annoncé l'arrivée à Anvers, est en ce moment à Bruxelles.

Hubert Marquet, condamné à 15 années de prison, par le conseil de guerre de la première division, pour meurtre, vient d'être gracié par arrêté royal.

On écrit de Bruges, 7 septembre : Hier, plusieurs voitures de la cour ont traversé nos murs se rendant à Bruxelles; parmi les personnes qui les occupaient se trouvait le jeune prince royal.

Le conseil communal a décidé qu'une députation se rendrait à Ostende au retour de LL. MM. pour les inviter à vouloir bien honorer de leur présence les fêtes qui se donneront à l'occasion de l'exposition des beaux-arts, qui aura lieu en notre ville. Cette députation se compose de MM. Coppieters, Jullien et de Peljchy.

On lit dans le Précurseur d'Anvers : Une espèce de fête se prépare pour le 14 de ce mois; on lancera, vers les quatre heures de l'après-midi, à la haute marée, le premier bateau à vapeur qui ait été lancé à Anvers. Cette opération aura lieu avec une certaine solennité, au son de la musique et une tente sera dressée en amphithéâtre, pour recevoir les dames.

Ce bateau portera le nom d'Antwerpen. Il a été construit par M. Le Carpentier, dans le chantier du Stocketsel, pour le compte de la Compagnie Anversoise. Il est destiné à remplacer le navire Princesse Victoria qui sera affecté au service d'Anvers à Hambourg, immédiatement après l'équipement de l'Antwerpen. Cet équipement sera pressé avec activité; M. Cockerill ne pouvant, à cause de ses immenses travaux, livrer tout de suite les machines nécessaires, elles seront faites en pays étranger.

L'Antwerpen est le premier bâtiment à vapeur, destiné pour un usage commercial, qui ait été construit dans le pays. La quille en a été posée au mois de novembre 1836; il a été commencé au mois de mars 1837. Il est doublé et chevillé en cuivre. La longueur sur le pont est de 47 mètres 20 centimètres, la largeur moyenne est de 6,96, le creux moyen, avec déduction de 30 centimètres est de 4,45; ce qui donne en tonneaux métriques une capacité de 866,213 mètres, et en tonneaux ordinaires une dimension de 650, ou 345 tons. Le tirant d'eau est de 3 mètres 90 centimètres à charge pleine.

Outre ce navire, il en sera lancé un autre vers la fin d'octobre prochain. Il portera le nom de Gustave Adolphe. A cette même époque, on lancera à Ruppelmonde une Pomme de 51 pieds de quille, pour le service du pilotage d'Anvers.

La Société Belge-Française fait construire dans ce moment une grande quantité de bateaux d'une forte dimension pour le service des eaux intérieures et dont la majeure partie ont plus de 200 pieds de longueur. On porte le nombre à plus de 300 qui doivent être mis en chantier. Anvers, Boom, Baesrode et plusieurs chantiers environnans participent à cette construction.

L'essai des voitures de M. Dietz, dans les rues et sur les places publiques de la capitale, a si complètement réussi qu'il était à désirer

que ces voitures fussent promptement mises à l'épreuve sur une plus grande échelle. L'ouverture de la section du chemin de fer de Malines à Louvain, jointe à la kermesse de cette dernière ville, offrant les circonstances les plus heureuses pour que chacun puisse juger l'invention de M. Dietz; M. l'entrepreneur des Messageries partant de l'hôtel du Canal de Louvain, voulant par extraordinaire faciliter le transport des voyageurs, en concourant à la double solennité de la kermesse et de l'inauguration du chemin de fer de Louvain, a prié M. Dietz de lui prêter ses voitures dimanche prochain 10 septembre. M. Dietz y a consenti d'autant plus volontiers qu'il s'agit de parcourir une route où se rencontrent toutes les difficultés qui permettent d'apprécier les grandes améliorations qu'il a apportées à la traction. En conséquence ces cinq voitures contenant 80 personnes, partiront de Bruxelles, hôtel du Canal de Louvain, dimanche à sept heures précises du matin, pour se rendre à Louvain, le convoi fera le trajet en deux heures, et conduira ceux des voyageurs qui le désireront jusqu'à la station du chemin de fer. Il repartira à six heures du soir pour Bruxelles. Les personnes qui voudront profiter de ces voitures feront sagement d'arrêter leur place à l'avance, car la circulation du chemin de fer ne commencera que lundi pour le public, et il y aura une concurrence immense à toutes les voitures allant à Louvain. Celles de M. Dietz par la douceur de leur mouvement, par la curiosité qu'elles excitent, auront certainement la préférence. Ce sera d'ailleurs leur troisième et dernier essai avant d'être livrées à l'industrie.

Nous rendrons compte de son résultat, qui, nous n'en doutons pas, sera aussi satisfaisant que les deux premiers. (Comm. Belge.)

Bruxelles, 8 septembre (trois heures) — Les valeurs nationales tiennent parfaitement leurs prix; Société Générale titres en nom fl. 794 A; certificats au porteur, émission de Paris, 1676; Société de Mutualité plus recherchée que les jours antérieurs s'est largement traitée à 1432.50 (113 1/4), et même la rareté des pièces et le peu de disposition à vendre ont obligé à remplir des ordres à 1135 (113 1/2); Banque de Belgique 1400 A. demandée; Actions réunies 1020 P.; nouvel emprunt de la Banque Foncière 3 1/2 p. c. 1000 A. (pair); Industrie Luxembourgeoise 104 1/4 P.

Les chemins de fer français n'ont donné lieu à aucune opération marquante; ils sont cotés : Saint-Germain 975 P.; Versailles rive droite 775 A.; rive gauche 675 A.; Mulhouse 680 A.; Montpellier 650 P.

L'actif espagnol à 48 argent 18 1/8 papier au comptant, 48 papier fin courant, 48 5/8 dont 4 primes à un mois. Il n'y avait nul empressement ni pour acheter ni pour vendre; dès lors les transactions ont été très-restrictes.

Marché des huiles et graines. — Il y a beaucoup de demandes pour l'huile de colza au comptant, celle sur l'arrière saison sans affaires. Peu de grains au marché à cause de la fête du jour; les tourteaux sont toujours très-demandés.

Anvers, deux heures 3/4 (par voie télégraphique) — Ardoin 18 1/8 1/8 A 1/4 1/8 A 1/4 P. 3/16 au comptant.

LIEGE, LE 9 SEPTEMBRE.

Plus on réfléchit aux étranges prétentions des gens qui protègent l'université de Louvain, et plus on a lieu de s'étonner de leur audace et de leur maladresse. Que s'est-il donc passé dans le pays, pour qu'on ose ainsi proclamer des projets dont la réalisation ferait tomber le haut enseignement dans les mains d'un parti? Nous avons beau regarder autour de nous, rien ne justifie la confiance que certaines gens semblent avoir maintenant dans sa force; mais ce n'est point cette matière que nous voulons aborder aujourd'hui.

On peut se rappeler que, lors de l'organisation des universités de l'état, la conduite du pouvoir révéla, pour l'œuvre qui lui devait échoir, nous pourrions dire de la malveillance, nous dirons au moins beaucoup d'indifférence. Jamais, au contraire, le gouvernement ne montra, en faveur d'un établissement particulier, autant de sollicitude que lorsqu'il s'est agi de l'université de Louvain. On lui fit une telle somme d'avantages, que si l'on réalisait les vœux des partisans de l'établissement catholique, si l'on osait lui accorder une part dans l'allocation votée par les chambres en faveur du haut enseignement, c'en serait fait des universités de l'état.

Nous ne ferons pas ici l'énumération des avantages qu'on a faits à l'université catholique, nous rappellerons seulement que le pouvoir arrangea les choses de façon à donner tout à coup à la fondation de Louvain un vieux nom qui n'était pas sans gloire, un local magnifique, et la jouissance d'une bibliothèque et de toutes les collections nécessaires à l'enseignement des sciences.

Ce sont là des avantages que les partisans de l'université de Louvain n'étaient certes pas en droit d'espérer; mais ce n'est point assez, et, comme on dit, l'appétit vient en mangeant : l'on voudrait réduire ses concurrents à la portion congrue, que dis-je, on voudrait même leur enlever les moyens de vivre. Nous espérons bien que le pouvoir ne se laissera point entraîner dans la voie dangereuse qu'on veut lui ouvrir. L'opinion catholique s'est, quoiqu'on dise, grandement affaiblie depuis quelques années; nous n'en voulons pour preuve que sa défaite dans les villes lors de la formation des administrations communales; si le pouvoir avait cédé aux exigences de quelques meneurs, sans nul doute l'opposition deviendrait plus vive et se renforcerait encore de tous ceux qui ont à cœur la prospérité du haut enseignement.

Mais revenons-en aux avantages que l'on a faits à l'université de Louvain, et dont les partisans devraient se contenter. Il en est un que nous rappellerons encore. Lors de l'organisation du haut enseignement, la chambre des représentants admit une disposition, en vertu de laquelle il est permis aux boursiers de choisir telle université qu'il leur plaira pour y faire leurs études. Cette latitude fut accordée, malgré les réclamations de ceux qui voulaient réserver les bourses pour les élèves des universités de l'état. Plusieurs libéraux virent même adopter cette disposition de la loi, avec une certaine satisfaction; ils espéraient qu'elle pourrait servir les intérêts de l'université de Bruxelles. C'était là, suivant nous, une erreur profonde. Voici ce qui se passe, à ce qu'on nous assure : Le plus grand nombre de bourses existant dans le pays ont été fondées par des Louvanistes, et ce sont les héritiers des fondateurs qui jouissent de ces bourses ou qui les font accorder; or, la plupart habitent Louvain ou les environs, et par conséquent c'est l'université de cette dernière ville qui reçoit le plus grand nombre de boursiers; c'est au moins ce qu'on nous a rapporté, et ce dont il serait utile de vérifier l'exactitude.

Puisque nous avons parlé de la bibliothèque et des collections dont l'université catholique a aujourd'hui la jouissance, nous demanderons si ces richesses sont la propriété de la ville de Louvain, ou si elles sont la propriété de l'état?

Dans la première hypothèse, la ville en accorde l'usage aux professeurs de l'université, il n'y a rien à redire à cela; mais si cette bibliothèque et ces collections sont la propriété de l'état, on a lieu de s'étonner qu'elles ne soient point partagées aux deux universités de Liège et de Gand. Les bibliothèques de ces deux établissements sont, comme on sait, assez pauvres; et quant aux collections d'objets nécessaires à l'enseignement des sciences, elles sont aussi fort incomplètes. C'est pourtant un devoir au gouvernement de les compléter. Il ne peut laisser les professeurs qui donnent l'enseignement aux frais de l'état, dans l'impossibilité de remplir convenablement leur mission. Le gouvernement peut, quand il le voudra, les mettre à même de satisfaire à toutes leurs obligations, et cela sans qu'il en coûte un sol aux contribuables. Nous le répétons donc, si les richesses scientifiques dont nous parlons appartiennent à l'état, il faut que celui-ci les mette à la disposition de ses universités; il ne peut faire autrement, sans manquer à ses devoirs. — Nous reviendrons sur cette importante matière.

Nous avons dit dernièrement que la nouvelle institution primaire, fondée par MM. Lenoir et Malchair, ne ferait aucun tort à l'école-moëlle primaire de M. Stapper. Nous apprenons en effet que ce professeur recommandable (qui bien décidément nous resté) a déjà reçu, outre le nombre d'élèves qu'il peut admettre, plus de 90 demandes nouvelles d'admission, auxquelles il lui est impossible de satisfaire.

Mercredi après midi, vers quatre heures, le nommé Joseph Corbusier, qui conduisait un gaillet à quatre roues, chargé et attelé d'un cheval, était arrivé à la Goffe à un endroit où étaient rassemblés, en un groupe, de nombreux portefaix, a fait avancer sa voiture, sans, paraît-il, avoir prévenu personne, et quatre à cinq de ces hommes ont été renversés; l'un d'eux, Joseph Corombel, âgé de 57 ans, n'ayant pu s'échapper, les roues lui ont passé sur le corps et on l'a relevé presque tout brisé; il a été transporté aussitôt à l'hôpital de Bavière. On craint pour les jours de ce malheureux, qui a femme et enfants. — La police va poursuivre le conducteur.

Les journaux anglais du 7 ne contiennent rien qui offre le moindre intérêt. Le 6, la reine Victoire et la reine des Belges avaient fait une visite d'adieu à la reine douairière. Le même jour, le roi Léopold avait invité le duc de Wellington à dîner. (J. du Commerce d'Anvers.)

Un journal d'Anvers, désirant épargner aux artistes les humiliantes démonstrations qu'ils sont exposés à recevoir au théâtre, propose le mode suivant : il voudrait que ce ne fût plus le parterre en masse qui décidât de l'admission des acteurs, et que ce soin fût confié aux abonnés, qui, après la représentation, se réuniraient au foyer et feraient connaître, par un scrutin secret, au directeur, quels sont les sujets à admettre, quels sont ceux à repousser.

Verboeckhoven vient d'expédier pour la Russie, un tableau que lui a commandé le prince de Wittgenstein. Cette toile étincelante de vérité représente une famille de tigres attaquée dans son antre par une famille de lions.

Le 13 octobre prochain, on verra une éclipse totale de lune, qui durera, dans la nuit, depuis 9 heures et demie jusqu'à une heure un quart. Le 29, il y aura éclipse de soleil; mais elle ne sera pas visible pour nous.

La 170<sup>e</sup> batterie d'artillerie de siège arrive demain en ville revenant du camp de Beverloo.

On lit dans le Handelsblad : Par arrêté du 4 de ce mois, le roi a approuvé les statuts de la société hollandaise des chemins de fer, et ainsi cette société peut être regardée comme définitivement constituée.

Les habitants de cette ville sauront probablement que depuis quelques jours les travaux sur le terrain sont déjà en pleine activité. Le grand nombre des ouvriers qui y sont employés promet que cette importante entreprise sera promptement mise à fin.

On écrit de Gand, le 5 septembre : Les travaux du chemin de fer se poursuivent sans relâche, jour et nuit. Rien n'est plus fantastique que ces opérations nocturnes éclairées au moyen de falots. Les entrepreneurs montrent l'activité la plus louable. Le plus difficile est fait sans doute : le terrain est nivelé, les ponts sont presque achevés et les rails sont placés jusqu'aux portes de la ville; toutefois beaucoup reste encore à faire, et malgré les assurances les plus positives des ingénieurs, on craint encore que le rail way ne soit pas terminé pour l'époque fixée, tant les travaux paraissent grandioses ! Il faut le dire, l'introduction du chemin de fer au centre de notre ville, à travers deux bras de l'Escaut, un rempart et un terrain boueux, est une de ces merveilles de l'industrie moderne, dont la Belgique régnée peut s'enorgueillir.

La maçonnerie est très-avancée. Les fondemens des magasins s'élèvent déjà à fleur de terre, et dans quelques jours on construira les bureaux provisoires, qui nous arriveront de Malines, où ils ont été remplacés par des bâtimens en pierres de taille.

M. Pescatore a donné sa démission de membre de la commission grand-ducale de Luxembourg.

Séance publique du conseil communal de Liège lundi 11 septembre 1837.

OBSTACLE A UN DUEL.

Une personne honorable, provoquée en duel pour une légère offense, a demandé à son adversaire de lui fournir la preuve écrite que, s'il venait à le tuer, il ne serait point passible de forts dommages intérêts envers la famille; que, faute de lui produire cette preuve, il se verrait dans la cruelle nécessité de proférer le combat. L'adversaire répondit par un acte de naissance qui le déclarait fils de parens inconnus. — Cela est très bien, répliqua-t-il; je vois que je n'aurai rien à...

craindre de votre famille; maintenant justifiez-moi que si vous venez à me tuer, vous pourriez, par votre argent, dédommager ma famille de la perte immense qu'elle ferait, en ma personne, car elle n'existe que par moi. — Je possède monsieur, franchises d'hypothèques et de toute donation, deux maisons de ville, une campagne, et suis célibataire. — Admirable! il ne vous reste maintenant qu'à obtenir de M. le procureur général, près la cour royale, une autorisation formelle qui me mette à l'abri d'une poursuite criminelle dans le cas où je serais vainqueur ou vaincu. Toutes ces exigences rendent impossible le combat singulier. Ce qui ne l'a pas été, c'est la réconciliation de ces deux hommes qui sont aujourd'hui amis jusqu'à l'excès et fort contents des entraves que le code seul apporte à la ridicule coutume du duel.

La législation du Mississipi vient de passer une loi d'après laquelle toute personne qui se serait battue en duel ne pourra être élue à aucune dignité; elle sera en outre punie d'une amende de 300 à 1100 dollars, et d'un emprisonnement de 6 mois au moins dans le cas où l'un des adversaires serait tué. Le survivant sera tenu de payer ses dettes.

Nous recommandons à tous nos conseils communaux, la disposition suivante du règlement de police d'Oppeln (Vieille-Prusse).

Tout ivrogne, ramassé dans les rues; est arrêté jusqu'à ce qu'il ait dénoncé le cabaret où il s'est livré à l'intempérance. Les cabaretiers qui donnent au delà d'une certaine mesure par homme, ou reçoivent des hommes déjà complètement ivres, sont mis à l'amende. Au cas de récidive fréquente, l'établissement est fermé.

CHRONIQUE JUDICIAIRE DE PARIS.

Pardon, mon procureur, c'est mon tour, faut que j'explique, c'est pas le tout d'entendre les plaignans et tous les témoins qui ont bu avec eux, selon l'usage: le soleil luit pour tout le monde, c'est-à-dire que pour le quart d'heure, il ne luit pour personne. Le simple chiffonnier a des droits égaux à celui de l'orgueilleux principal locataire et du portier qui se donne des airs de rentier.

Ainsi parle Chautran, honnête chiffonnier du faubourg St. Marceau, contre lequel un portier vient d'exposer une plainte en voies de fait. Je n'ai pas besoin d'avocat, ajoute Chautran, j'ai une langue, c'est pour m'en servir, et j'en connais mieux mon affaire que tous les avocats du monde, mon procureur!

M. le président. Le plaignant vous reproche de lui avoir donné des coups et de lui avoir dit des injures.

M. Chautran. Voici l'affaire. J'ai-t-il la parole, mon procureur... Je t'ai... bon! je commence, faites-moi l'honneur de m'écouter. J'ai chiffonné, n'y a pas d'affront; n'y a pas de sot métier, n'y a que de sottes gens. J'ai pas agressé l'individu; j'ai défendu, un simple chiffonnier a autant de cœur au ventre qu'un vil portier; mon état est mon état, je ne le changerais pas pour un autre moins bon; il est honnête, mais il n'est pas absolument sain. Je travaille la nuit, je me repose le jour, ainsi que mon épouse qui suit ma profession. Comme l'état a des exhalaisons, je suis forcé, dans les grandes chaleurs, de me reposer au grand air avec mon enfant. Le portier vent avoir des airs de me forcer à me réintégrer dans mon domicile. Je ne connais qu'une chose, moi, le soleil luit pour tout le monde... quand il luit.

M. le président. Enfin, avez-vous frappé le portier? Chautran. C'est lui qui m'a frappé, il a frappé mon épouse; il tape dru, ce vil portier. Va donc tirer ton cordon, vieux Quasimodo, tu feras mieux que de déranger d'honnêtes gens de leur repos. Il faut que je dorme le jour, moi, puisque je travaille la nuit. Comme dit l'autre: la lune, voilà mon soleil.

Le tribunal condamne le chiffonnier à cent sous d'amende. Chautran. Parfaitement bien: on peut bien encore faire un cadeau de cent sous à un vil portier. Peut-on être condamné à être portier! Toujours assis sur une vile chaise de cuir, occupé à tirer un vil cordon. Autant être chou-fleur ou cantalou! Vous verrez qu'un jour il prendra racine.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 8 SEPTEMBRE.

Naissances: 4 garçons, 4 filles.

Mariages 9, savoir: Entre T. Demarteau, armurier, rue Roture, veuf de M. J. E. Bastin et M. J. Husson, cabaretier, sur la Fontaine, veuve Ch. L. Evrard. — P. Harmeynès, brigadier trompette au 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie en garnison en cette ville et M. J. Nicodème, sans profession à Quiri-le-Petit. — J. F. Flamand, journalier, faubourg d'Amercéeur et T. A. J. Daly, sans profession, même faubourg. — H. J. van Michel dit Valet, chapelier, rue Pierreuse, veuf d'Anne C. Thiriart et A. G. Peters, couturière, même rue. — H. J. T. Prosmann, armurier, rue Tête-de-Bœuf et M. A. Ramoux, couturière, même rue. — J. M. Liégeois, journalier, rue Saucy et A. C. Gérard, sans profession, en Nassarue. — L. J. Mélotte, négociant, rue Hors-Château et L. A. Piette, sans profession, place St. Pierre. — J. P. Comhaire, employé à Onrée et M. E. D. Pilon, sans profession, sur Avroy. — G. J. Delnaye, tailleur de pierres, à Seilles et D. Richalle, sans profession, sur Avroy.

Décès: 2 garçons, 2 filles, 2 hommes, 1 femme, savoir: J. M. Grégoire, âgé de 59 ans, couvreur en ardoises, rue Beaugard, époux de A. L. Laport. — J. J. Hendrix, âgé de 29 ans, ex-douanier, faubourg d'Amercéeur, célibataire. — A. B. Leclercq, âgé de 86 ans, sans profession, rue du Casque, épouse de F. Neuville.

TAXE DU PAIN, du 9 septembre.

Pain de seigle, 35 centimes.  
Pain moitié seigle et moitié froment, 41 c.  
Pain de ménage, 48 c.

ANNONCES.

BAL Dimanche prochain, chez RASKIN-BIA, au café des Remparts, derrière le mur des Anglais. 869

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont.

Grand Hasard.

ORBAN-XHENEMONT,

RUE DE L'UNIVERSITÉ, A LIEGE.

Vient de recevoir une NOUVELLE PARTIE très forte de TRÈS JOLI COTON imprimé, toile superfine et bon teint qu'il vend à 10 1/2 et 13 1/2 sous de Liège.

Chez le même JOLI QUARTIER de deux places, garni ou non, A LOUER. 1183

CESSATION DE COMMERCE.

M<sup>me</sup> JOIRISSE-FIVÉ,  
RUE PONT D'ILE, N° 833.

VEND AU DESSOUS DU PRIX DE FACTURE, TOUTES SES MARCHANDISES qui consistent en Schals de tous genres, Articles Anglais, Impressions, Métrinos, Couteils pour pantalons, Gilets de satin et autres, Gants, Bas, Toiles, etc. 1046



Le public est informé qu'à partir du 6 DE CE MOIS, UN SERVICE

DE DILIGENCES ACCÉLÉRÉ  
Sera établi entre JEMEPPE, SÉRAING, OUGRÉE, TIL-LEUR, SCLESSIN, LE VAL-BENOIT et LIÈGE.

LES DÉPARTS s'effectueront comme suit :

DE JEMEPPE, à 7 heures du matin.  
IDEM, à 3 1/2 heures après midi.  
DE LIÈGE, à 9 heures du matin.  
IDEM, à 6 heures du soir.

LE PRIX DES PLACES EST AINSI FIXÉ :

A L'INTÉRIEUR, fr. 1 00  
A L'EXTÉRIEUR, » 75

Les BUREAUX sont, à Liège, chez Mme. MATELOT, au Grand Cef, rue du Dragon d'Or; à Jemeppe, près de la Barrière, en face de l'établissement de Seraing. 1643



A VENDRE UN BEAU CHEVAL servant à la MONTURE ET AU TILBURY, s'adresser rue de la Rose, n° 469, à Liège. 1668



A VENDRE un BEAU CHIEN danois, au n° 131, dans le Bas-Rhieux, faub. Ste. Marguerite.



A VENDRE UN BEAU CHEVAL DE SELLE, à tout crin, âgé de 5 ans, pouvant servir à deux mains. S'adresser pour le voir, Derrière le Palais, n. 50. 1658

UN CÉLIBATAIRE de bonne famille, sachant lire et écrire, désirent occuper la place de COMMISSIONNAIRE ou UN EMPLOI QUELCONQUE. S'ad. au bureau, de cette feuille

A LOUER

UN BEAU ET VASTE QUARTIER, Aux Bains St-Jean, place du Spectacle. 1601

A VENDRE

UNE MAISON,

SITUÉE A LIEGE, RUE MONT SAINT MARTIN, Ayant de BEAUX APPARTEMENTS, deux cours, pompe, citerne et beaucoup d'autres commodités. S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège. 1663

LE NOTAIRE SERVAIS, A LIÈGE,

EST CHARGÉ,

DE VENDRE, DE GRÉ A GRÉ;

LA BELLE PROPRIÉTÉ,

DU CASINO A FRAGNÉE.

S'adresser également à M. Eugène RENARD, imprimeur libraire en cette ville, rue Sous la Grande Tour. 1664

A SURENCHÉRIR.

ON PEUT SURENCHÉRIR D'UN 20me.

LA FERME

DE 531 ARES 78 CENTARES;

Qu'occupe au prix annuel de 700 fr. le Sr. Bottin, sise à Bois Lévéque, commune de Soumagne, adjugée pour 15,500 francs.

S'adresser avant le 19 septembre 1837 à midi, au notaire LEGRAND, à Soumagne. 1662

LE VENDREDI 15 septembre 1837, à 11 heures il sera vendu aux enchères, par le ministère et en l'étude de M<sup>e</sup> DUSART, notaire, une bonne maison sise à Liège rue Hors Château n° 434. 1575

VENTE D'UN BEAU TAILLIS.

LE LUNDI 11 SEPTEMBRE 1837, A UNE HEURE, le notaire GILON fera VENDRE AUX ENCHÈRES, dans son bois de la Marchandise d'Aras, commune de Seraing, HUIT BONNIERS de très BEAU BOIS TAILLIS. A CREDIT. 1627

LIBRAIRIE ANCIENNE

DE MM. M. L. ET A. POLAIN, FRÈRES,

RUE St. GANGLUPHE, PIED DU PONT D'ILE, N. 658, A LIEGE.

On y trouve un GRAND ASSORTIMENT D'OUVRAGES RARES ET CURIEUX, tirés à petit nombre, sur l'Histoire, la Littérature, etc., etc., vieux livres et manuscrits. Les mêmes achètent, échangent et reçoivent en dépôt toutes sortes d'ouvrages et procurent dans un bref délai, ceux qu'on ne trouve plus dans le commerce.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUE.

On s'y charge aussi des Catalogues de ventes ou autres.

A LOUER à des personnes sans enfans, UN QUARTIER INDÉPENDANT, composé de deux pièces au rez de chaussée, deux au 1<sup>er</sup> et trois au 2<sup>e</sup> étage, grenier, cuisine, cave et lavoir avec deux pompes, rue St-Etienne, n° 652. 1641

VENTE DE MEUBLES.

LE MERCREDI 13 SEPTEMBRE 1837, à une heure de relevée et le lendemain à la même heure s'il y a lieu, par le ministère de M<sup>e</sup> DEBEFVE et en son étude, rue Sœurs de Hasque, N° 281, à Liège, il sera vendu publiquement, UNE QUANTITÉ DE BONS MEUBLES, consistant en Tables, Chaises, Commodes, Armoires Garderobes etc, etc, etc. 1665

Le LUNDI 18 septembre 1837, à 11 heures, M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude rue Féronstrée, UNE BELLE ET GRANDE MAISON, avec cours, jardin, écurie, etc., située rue d'Amay, n° 653, à Liège.

Il y a facilité et sécurité pour acquérir. S'adresser audit notaire, pour voir la MAISON et les conditions. 1576

PROVINCE DE LIÈGE

TRAVAUX PUBLICS.

AVIS.

VENDREDI 15 DU COURANT, à onze heures du matin, à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province ou son délégué en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à L'ADJUDICATION publique par soumissions et aux enchères de divers travaux d'entretien à exécuter dans les bâtiments de la maison de sûreté civile et militaire de Liège.

On peut prendre connaissance du devis à l'Hôtel du Gouvernement à Liège et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées. Liège, le 6 septembre 1837.

EAU BLANCHE

EAU ROUGE.

INCOMPARABLES

DE LA PETITE VERTU,

NOUVELLE DÉCOUVERTE PAR M. HORNER, MÉDECIN, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

Avis très-important

Pour la guérison radicale des maladies secrètes et fleurs blanches, en six ou dix jours, sans mercure ni tisane.

Les personnes atteintes de l'une ou de l'autre de ces maladies, soit nouvelles, soit anciennes, peuvent être guéries par cette nouvelle méthode.

Jusqu'à ce jour on a cru que les maladies secrètes attaquaient toutes les parties du corps, c'est une erreur reconnue par les médecins les plus expérimentés. Il est prouvé que ce qui est sensible au corps, ce sont les bols, les pillules et le mercure; et cependant on n'employait pas d'autres moyens de guérison dans ces sortes de maladies.

Les nombreuses expériences que l'inventeur a faites de cette eau lui donnent la satisfaction d'offrir au public le résultat de ses études, le succès a surpassé son attente; aussi garantit-il une guérison radicale en six jours, ou en dix au plus aux individus qui mettront en lui leur confiance, sans qu'il s'ensuive aucune conséquence nuisible.

D'après le prospectus, vous vous traitez vous-même dans le plus grand secret même en voyage, puisqu'il n'y a ni tisane ni régime à suivre.

Dépôts chez M. DEFOOZ, pharmacien, rue Vinave d'Ile, n. 38, à Liège; à Bruxelles chez M. VANHINSBERG, pharmacien, place de la Monnaie, n. 5; à Ath, chez M. CAMBRELIN, pharmacien, à Namur; chez M. MOUVET JAUMOTTE, pharmacien; à Dinant, chez M. MATHIEU, pharmacien.

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

VENTE

D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE, SITUÉE A SCLESSIN. LUNDI 9 OCTOBRE 1837, 2 HEURES DE RELEVÉE, IL SERA PROCÉDÉ

EN L'ÉTUDE ET PAR LE MINISTÈRE DE M<sup>e</sup> RENOZ, NOTAIRE A LIÈGE,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES LES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS, SITUÉS CAMPAGNE DE SCLESSIN,

EN LIEU DIT La Chif d'Or, SAVOIR :

1<sup>er</sup> LOT. UNE TRÈS-BELLE MAISON DE MAÎTRE, parfaitement construite et très-commodément distribuée, comprenant un très-grand nombre de pièces, remises, écuries, logement de jardinier, etc.; de cette maison dépendent de belles cours; grands jardins, bosquets et de superbes allées, une fontaine qui ne tarit jamais, une vaste prairie parfaitement arborée, le tout d'une superficie de 3 bonniers environ.

2<sup>e</sup> LOT. UNE FERME, à proximité de ladite maison, composée de bâtiments d'exploitation, d'un magnifique pressoir et de onze bonniers environ de très-bonnes terres, prairies, bois et vignes d'un grand rapport.

Ces immeubles sont situés à une lieue environ de la ville de Liège, et près de la grande route de Liège à Huy. S'adresser pour les conditions de la vente à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire, et pour voir la propriété au sieur Pierre LIBON, fermier. On pourra voir la maison les mardi et vendredi matin.

VENTE DE RENTES.

JEUDI 14 SEPTEMBRE 1837, 2 HEURES DE RELEVÉE, IL SERA PROCÉDÉ,

EN L'ÉTUDE ET PAR LE MINISTÈRE DE M<sup>e</sup> RENOZ, NOTAIRE A LIÈGE,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES DE RENTES

CI-APRÈS DÉSIGNÉES, SAVOIR :

1<sup>er</sup> LOT. UNE RENTE annuelle et perpétuelle de 562 francs 68 centimes au capital de 14,665 francs 60 centimes due par M. Scronck, à Liège.

2<sup>e</sup> LOT. UNE RENTE de 328 francs et 38 centimes au capital de 8,210 francs 95 centimes due par M. Lambert Joseph Coune Thonon, tanneur à Liège.

3<sup>e</sup> LOT. UNE RENTE de 48 francs 62 centimes au capital de 1215 francs 57 centimes due par le même.

4<sup>e</sup> LOT. UNE RENTE de 24 francs 91 centimes due par M. Scronck, à Liège.

5<sup>e</sup> LOT. UNE RENTE de 28 francs 35 centimes due par la veuve Gillard, à Stavelot.

6<sup>e</sup> LOT. UNE RENTE de 61 francs 51 centimes, due par Joseph Hubert Thiry, à Liège.

7<sup>e</sup> LOT. UNE RENTE de 6 francs 7 centimes due par Dieu-Donné Leprince, à Liège.

8<sup>e</sup> LOT. UNE RENTE de 10 francs 94 centimes, due par Pierre Monseur, à Angleur.

9<sup>e</sup> LOT. UNE RENTE de 9 francs 16 centimes, due par M. Mouton-Raick, à Liège.

10<sup>e</sup> LOT. UNE RENTE de deux stiers 2 pognoux, due par J. Dengis, à la Boverie.

11<sup>e</sup> LOT. UNE RENTE de 18 francs 23 centimes due par Gérard Francquet, à Liège.

12<sup>e</sup> LOT. UNE RENTE DE 4 SEMIERS, due par le sieur Bertrand, de Villers-le-Temple.

UNE RENTE de 7 setiers 1/2 due par Letexheur, de Yernée.

UNE RENTE de 15 francs 18 centimes, due par Louis Coclet et Cousins.

S'adresser pour les conditions de la vente à M<sup>e</sup> RENOZ notaire à Liège.

VENTE DE TERRES,

SITUÉES EN RENORY

Entre Ougrée et Barche en Pot,

Qui aura lieu le JEUDI 14 septembre 1837, dix heures du matin en l'étude à Liège du notaire KEPPELNE,

Aux enchères sans faculté de surenchère.

Ces terres consistent en 1<sup>o</sup> une de deux verges tenant du midi à M. Derpin, du couchant à la Meuse, du nord à M. Desoer.

2<sup>o</sup> Une de cinq verges, tenant du levant au chemin, du midi à M. Desoer, du couchant à la Meuse.

3<sup>o</sup> Une de quatre verges, placée sur l'île de Renory, tenant du levant et couchant à la Meuse, du midi à André Henin.

S'adresser en l'étude dudit notaire rue St-Hubert, n<sup>o</sup> 591.

LE POLITIQUE.

VENTE

PAR SUITE DE SURENCHÈRE.

LE JEUDI 14 SEPTEMBRE, A 10 HEURES DU MATIN,

IL SERA PROCÉDÉ,

Par devant M. CHOKIER, juge de paix des quartiers Sud et Ouest, en son bureau, sis à Liège, rue mont St. Martin, par le ministère du notaire WASSÈIGE,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

D'une MAISON et DÉPENDANCES avec 17 ares 44 mètres carrés de JARDIN par derrière, occupée par le sieur Jean-Lambert Maghin, située à Ans en lieu dit Ster, joignant d'un côté au sieur Jean-Louis, d'un autre à Mile Hardy, d'un troisième à la veuve Halet et du quatrième au chemin de Ster, sur la mise à prix de 2,436 francs.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions de l'adjudication.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE

EN CONCESSION DE

MINES DE HOUILLE,

GIANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE DE

344 HECTARES 42 ARES 79 CENTIARES.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 1<sup>er</sup> septembre 1837, sous le n<sup>o</sup> 1592 du répertoire tiulier, MM. J. B. comte d'Ansembourg, demeurant à Amstenraedt, Jean Lambert Van Meerbeke, demeurant à Maestricht, et Albert Pierre Herman Behr, de Tongres, ont demandé la concession des mines de houille, gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de trois cent quarante quatre hectares quarante-deux ares soixante-dix cent centiares et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au Nord, en partant de la rivière de Geule, à la traverse de la ligne servant de limites aux provinces de Liège et de Limbourg, à l'endroit dit Fond de Diepyraed; remontant cette rivière jusqu'à la rencontre d'un ruisseau affluent du Nord-Est, formant également la limite entre les provinces susdites, suivant en remontant ce ruisseau jusqu'à l'angle Sud-Ouest de la haie séparatoire des prairies des sieurs Lousberg et Koenings; de ce point par une ligne droite, longue de treize cent quinze mètres, passant par l'angle Nord de la ferme de Tarsassen, arrêtée à la rencontre d'une seconde ligne droite tirée dans la direction du plein Nord au Sud, touchant à l'angle Est de la ferme du sieur de Lassaulx.

A l'Est, partant dudit point en suivant vers Sud cette seconde ligne, formant avec la première vers Sud-Ouest un angle de quatre vingt cinq degrés, s'arrêtant à la longueur de seize cent trente mètres, à la rencontre d'une troisième ligne droite tirée de la jonction du chemin de Pannesberg à Aubel, avec celui de Terhagen à Beusdal.

Au Sud et à l'Ouest, suivant cette dernière ligne, longue de treize cent soixante dix mètres; formant avec la précédente, un angle vers Nord-Ouest de novante degrés jusqu'à ladite jonction de chemin; suivant de là ledit chemin de Terhagen à Beusdal jusqu'à la rencontre des provinces susdites.

Au Nord-Ouest, suivant vers le Nord-Est, de borne en borne, lesdites limites de provinces jusqu'à la rencontre de la rivière de Geule, point de départ.

Les pétitionnaires se soumettent au paiement des redevances établies et ils offrent aux propriétaires de la surface vingt centiares par hectare.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE,

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810,

ET 2 MAI 1837;

Arrête :

1<sup>o</sup> Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège, Verriers, Teuven et Gemmenich, province de Liège, et Tongres et Amstenraedt, province du Limbourg, feront afficher pendant 4 mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande, chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2<sup>o</sup> Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3<sup>o</sup> Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédesignés.

En séance à Liège, le 5 septembre 1837.

Présens : MM. baron Vandenstein, gouverneur, Delfosse, Seronx, Boussemart, Hubart, Lhoneux et F. N. J. Warzée, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE.

VENTE D'UNE MAISON.

JEUDI 21 SEPTEMBRE 1837 A 10 HEURES DU MATIN,

Pardevant M. le juge de paix des cantons du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau rue Mont-St Martin, N<sup>o</sup> 607 il sera procédé par le ministère du notaire BIAR,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES D'UNE MAISON,

SITUÉE AUDIT LIÈGE FAUBOURG St. GILLES COTÉES 304.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente en l'étude dudit notaire rue Vinave d'Ille n<sup>o</sup> 43 à Liège. 1656

A VENDRE, A BON COMPTE.

UNE BELLE COLONNE en pierre de taille, de 8 pieds de hauteur sur 14 pouces de largeur, avec chapiteaux, un cordon avec MOULURES en pierres de taille, de 20 pieds de longueur.

UNE PORTE EN BARREAU ouvrant en quatre parties. S'adresser au commencement de la chaussée St. Gilles, n. 542.

BOURSES.

PARIS, LE 7 SEPTEMBRE.

Table with 3 columns: Instrument, Price, and another instrument. Includes items like Cinq pour cent, Trois pour cent, Act. de la B. de Fr., Napl. Cert. Falc., Esp. Ardoin 1834, Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belgiq. Empr. 1832, Banque de Belg.

LONDRES, LE 6 SEPTEMBRE.

Table with 3 columns: Instrument, Price, and another instrument. Includes items like 3<sup>e</sup> consolidés, Bel. em. 1832 C. D., Holl. Dette active, Portugais, 5 p. c., Id., Espagne. Cortés, Différées, Passives, Russie, Brésil. Empr. 1834.

AMSTERDAM, LE 7 SEPTEMBRE.

Table with 3 columns: Instrument, Price, and another instrument. Includes items like Holl. Dette active, Dito 2 1/2, Différée, Billet de change, Syndic. d'amort., 3 1/2, Soc. de comm. P. B. nouvelle, Russie, H. et C. 5, 1829, 5, Inscr. au gr. livre, Certif. à Amst., Polone. L. N. 300f., Lots de rd. 50 f., Espagne. E. Ard., Dito grd., Dette différ. anc., nouv., passive, Autriche. Métal. 5.

ANVERS, LE 8 SEPTEMBRE.

L'Active Espagnole a été assez ferme aujourd'hui malgré 1/8 0/0 de baisse à Paris. Ardoin ouvert 18 et reste 18 1/8 argent à demain. Primes à un mois 18 1/2 0/0 dont 1 0/0 cours. On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 8 SEPTEMBRE.

Table with 3 columns: Instrument, Price, and another instrument. Includes sections for COURS (Emp. Rotsch., Fin cour., 1836, 4 1/2, etc.), ACTIONS (Act. des Hauts-F., Act. Charb. Flenu, etc.), CHANGES (AMST. ct. jours, Lond. ct. jours, etc.), and ACTIONS (Act. Société Gén., Act. id. em. Par., etc.).

VIENNE, LE 31 AOUT.

Métalliques, 105 0/0. Actions de la Banque, 1379 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DES 7 ET 8 SEPTEMBRE.

Le koff han. Hoffnung, v. de Londres, ch. de riz, fer blanc et sucre. — Le brick suédois Anna, v. de Gothenbourg, ch. de bois. — La barque suédoise Car. Johanna, ven. de Gothenbourg, ch. de bois. — La barque suédoise Maria Johanna, ven. de Gothenbourg, ch. de bois. — Le 3 mâts prussien Iduna, ven. de Riga, ch. de bois. — Le 3 mâts norvégien Hébé, v. de Sundswall, ch. de bois. — Le brick norvégien Svarre, ven. de Stockholm, ch. de bois. — Le koff oldembourgeois Hélène, v. d'Aukamerziel, ch. d'avotines. — Le pleyt belge Catharina, ven. de Londres, ch. de riz et mécaniques. — Le pleyt belge Ornst, ven. d'Amsterdam, ch. de tabac et thé. — Le bateau à vapeur anglais Soho, ven. de Londres, ch. de coton, tabac, café, 75 passagers et 2 voitures.

PLACE D'ANVERS, LE 8 SEPTEMBRE.

Cuir. — Il est écoulé environ 6,000 cuirs Montevideo et Buenos Ayres secs et 4,000 cuirs salés de poids et prix divers. Le marché a d'ailleurs été calme à cause du jour férié.

Imprimerie de J.-Bte. NOSSERT, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622, à Liège.